

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL VETERAN

Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le championnat individuel 08 Vétéran est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT, âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Article 2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent parvenir au Responsable de la compétition, à la date fixée, accompagnées d'un chèque libellé à l'ordre du Comité des Ardennes de Tennis de Table, le montant étant fixé chaque saison par le Comité des Ardennes.

Article 3 - LIEU ET DATE

La date et le lieu de la compétition sont fixés par le Comité des Ardennes de Tennis de Table en début de saison.

Article 4 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Un tableau est organisé pour chaque catégorie V1, V2, V3, V4, V5 (féminin et masculin). Toutefois, si des tableaux sont en insuffisance d'inscriptions, plusieurs catégories seront regroupées dans un seul tableau ; néanmoins un titre sera attribué pour chaque catégorie.

Article 5 - FORMULE DE LA COMPETITION

Le déroulement de l'épreuve est laissée à l'initiative du JA, qui en référera à l'organisateur de l'épreuve :

- poules de 3, 4, 5 ou 6 joueurs ;
- tableau(x) à élimination directe avec placement dans le tableau en fonction de la place acquise dans la poule.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 6 - ABSENCE D'UN JOUEUR

En cas d'absence d'un joueur, prévenir le Responsable de la compétition, dernier délai la veille de la compétition.

Article 7 - LITIGES

Tout litige sera examiné par la Commission Sportive Départementale.